

Question et réponse écrite n° : 0126 - Législature : 53

Auteur Kattrin Jadin, MR
Département Vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles
Sous-département Finances
Titre Agences Centea gérées par des agents bancaires indépendants. - Dossiers d'escroquerie (QO 442).
Date de dépôt 18/11/2010

Question

Ma question concerne les récents dossiers d'escroquerie survenus dans les agences Centea gérées par des agents bancaires indépendants. Il est apparu notamment que Centea tente de se déresponsabiliser des agissements de ses agents indépendants fraudeurs. Le client pour sa part ne sait à aucun moment les risques qu'il court n'étant pas éclairé sur cette "non-protection" de la maison mère. 1. Dès lors ne conviendrait-il pas, dans le contexte économique actuel qui plaide pour une plus grande supervision et transparence des activités bancaires, de mener une réflexion sur la responsabilité des banques vis-à-vis de leurs agences bancaires indépendantes? 2. Il semble en effet tout à fait anormal qu'une banque se décharge de toute responsabilité face aux agissements de ces intermédiaires bancaires. Je pense par exemple à l'instauration d'une assurance qui lierait les agents bancaires à leurs maisons mères ou à la création d'un fonds d'indemnisation des clients. Nous nous devons de réagir et de réfléchir aux moyens d'assainir le milieu bancaire à tous les niveaux afin de rendre la confiance en une institution aussi importante dans la vie de nos concitoyens. Quelle est votre position par rapport à ces remarques?